

Compte-rendu du CM du 5 avril 2013

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mr PERDRIGEON qui a donné procuration à Mr COUTÉ
Mr ZANCONATO qui a donné procuration à Mme LECOMTE

Mme CRAMBES a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2013 a été voté à l'unanimité.
Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Mme PUECH, Maire, sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la présentation du Compte Administratif 2012 de la commune.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, les totaux des masses et totaux des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Mr HUET, le Conseil Municipal vote par chapitres le Budget Primitif principal de la commune – exercice 2013 qui s'établit équilibré en dépenses et en recettes.

Section de Fonctionnement – dépenses : chacun des chapitres est approuvé à l'unanimité (Mrs DE MEULEMEESTER, MORMONT, et ZANCONATO ne prennent pas part au vote du chapitre 65 qui comprend les subventions aux associations).

Section d'Investissement – dépenses : chacun des chapitres est approuvé à l'unanimité.

Section de Fonctionnement - recettes : chacun des chapitres est approuvé à l'unanimité.

Section d'Investissement – recettes : chacun des chapitres est approuvé à l'unanimité.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire évoluer les taux d'imposition de 1,93 % et fixe les taux suivants pour l'exercice 2013 :

14,38 % : Taxe d'Habitation

13,57 % : Foncier Bâti

73,24 % : Foncier Non Bâti

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Mme PUECH, Maire, sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.
Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la présentation du Compte Administratif 2012 du budget assainissement.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe pour le période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, les totaux des masses et totaux des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, vote par chapitres le Budget Primitif Principal du service assainissement – exercice 2013 qui s'établit équilibré en dépenses et recettes.

9. TARIFS 2013/2014 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve une augmentation de 2 % des tarifs du conservatoire de musique et de danse pour l'année 2013/2014.

10. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013 – SIAHVY

Le Comité Syndical du SIAHVY (Syndicat intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) a fixé le 26 février dernier le tarif de la PFAC pour l'année 2013. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la délibération du SIAHVY.

11. CONTRIBUTION PAR HABITANT POUR LE CALCUL DE LA SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE

Mme JAUDINOT rappelle que lors des échanges entre conseillers il avait été proposé que le montant de la subvention accordée au Comité de Jumelage soit de 3 837 €, soit 1 €/habitant. Montant voté ce jour dans le budget. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, accepte la contribution de 1 €/habitant afin que la convention puisse être appliquée et que la subvention puisse être versée.

12. ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE E N°686

Dans le cadre du recensement de l'ensemble des parcelles, dont l'acquisition par la commune reste à finaliser rue des Jardins (acquisitions d'emprises d'alignement), Mr et Mme RIBEIRO DA SILVA, domiciliés 34 bis rue des Jardins acceptent de vendre à la commune la parcelle cadastrée section E n°686 pour 10 m², l'acquisition sera effectuée au prix de 1 100 €. Le Conseil Municipal accepte à l'**unanimité** la transaction.

13. RAPPORT SITUATION DES AGENTS ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Le Maire présente le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ainsi que le rapport sur la situation des agents remplissant les conditions pour bénéficier des dispositions de la loi du 12 mars 2012. Ce document a été validé en CTP (Comité technique paritaire) le 18 février. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve ce programme.

14. REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DU CHEMIN RURAL N°23

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la réintégration du chemin rural N°23 dit « rue des Hauts Fresnais », dans le domaine public de la commune dans la mesure où la procédure de déclassement n'a pas été menée à son terme et que cela n'est plus nécessaire aujourd'hui.

Le secrétaire de séance,

